

L'an deux mille vingt-deux, le **mardi 15 novembre 2022 à 14h00**, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 8 novembre 2022 s'est réuni 8 boulevard des îles, 56000 VANNES sous la présidence de David LAPPARTIENT.

La Séance était publique.

**Etaient présents à la présente délibération :**

M. David <b>LAPPARTIENT</b>	Président
M. Ronan <b>LE DÉLÉZIR</b>	1 <sup>er</sup> Vice-Président
Mme Marie-José <b>LE BRETON</b>	3 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Muriel <b>CLÉRY</b>	
M. Simon <b>UZENAT</b>	
Mme Nathalie <b>COURTRAI</b>	
Mme Sylvie <b>SCULO</b>	
M. Pascal <b>BARRET</b>	

**Absents excusés :**

M. Luc <b>LE TRIONNAIRE</b>	4 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Anne <b>GALLO</b>	2 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Patrick <b>CAMUS</b>	
Mme Gaëlle <b>FAVENNEC</b>	

**Etaient également présents :**

Mme Monique **CASSE** (Directrice)  
Mme Angélique **LEJART** (Responsable administrative et financière)  
M. Ronan **PASCO** (Responsable du pôle mer et littoral)  
Mme Juliette **HERRY** (chargée de mission)

## Plan de financement de l'Appel à projet 3.5.2 - « Soutien aux continuités écologiques et aux projets territoriaux en faveur de la biodiversité »

VU l'article 7 de la charte du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan prévoyant de « préserver et gérer la trame verte et bleue, les corridors écologiques et les maillages naturels » ;

VU le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de Bretagne approuvé en session du Conseil Régional en date du 15 octobre 2015 et adopté par arrêté préfectoral le 2 novembre 2015 ;

Vu le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) adopté par l'assemblée régionale le 28 novembre 2019 et approuvé par arrêté du préfet de région le 16 mars 2021 ;

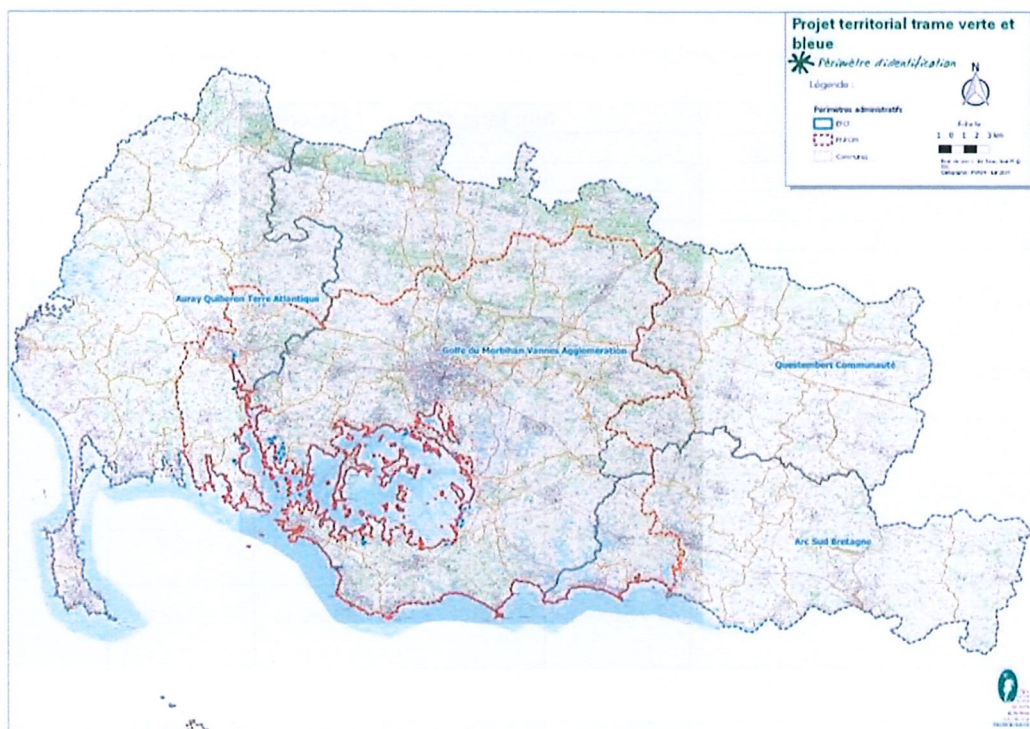
VU le plan d'action territorial Trames naturelles 2020-2026 élaboré par le Parc naturel régional dans le cadre d'un premier appel à projet de la Région Bretagne.

La Région Bretagne a lancé un appel à projet « Soutien aux continuités écologiques et aux projets territoriaux en faveur de la biodiversité » dans le cadre du Programme de Développement Rural Bretagne dans le but d'apporter un soutien financier aux territoires volontaires pour initier ou développer des plans d'actions locaux ambitieux en faveur des continuités écologiques, répondant aux objectifs du SRCE Bretagne, et avec un caractère très opérationnel.

1. Le Parc a répondu à un 1<sup>er</sup> appel à projet en proposant un projet, **pour la période 2018-2020**, décliné à travers 3 axes :

- L'élaboration d'un plan d'actions territorial trames naturelles 2020-2026 ;
- L'acquisition de connaissances complémentaires ;
- La mise en œuvre d'actions expérimentales et pilotes sur le territoire.

Initialement prévu sur le territoire du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan (33 communes), l'identification de la TVB a finalement été réalisé à l'échelle du territoire des quatre EPCI adhérentes (81 communes).



2. Le Parc a répondu à **un second appel à projet**, pour la période **2020-2022**, afin de mettre en œuvre une partie du plan d'action territorial Trames naturelles 2020-2026, sur son territoire. Cet appel à projet a pris fin au 30 septembre 2022.

3. Le Parc répond au **nouvel appel à projet** de la région afin de poursuivre ses actions en faveur des trames naturelles.

Cet appel à projet couvre la période allant de la fin du précédent AAP (30 septembre 2022) **jusqu'au 31 décembre 2025**.

Le projet intègre :

- 3 postes à plein temps : le chargé de mission trames naturelles, le chargé de mission éducation à l'environnement et développement durable et le coordinateur des actions locales.
- La poursuite des actions d'acquisition de connaissances, de diagnostic et d'études pré-opérationnelles.
- La mise en place d'actions opérationnelles en faveur des trames naturelles.



Le plan de financement prévisionnel intégrant les plafonds Europe et Région est le suivant :

Recettes	Montants (€)	Taux de financement
Contrat nature (Région Bretagne)	100 000,00€	15 %
Europe (FEDER)	400 000,00€	60 %
Autofinancement	167 327€	25 %
<b>Total</b>	<b>667 327€</b>	<b>100 %</b>

Le tableau des dépenses prévisionnel est le suivant :

Dépenses	2022-2023	2024	2025	Total
Rémunération	131 315 €	143 725 €	143 725 €	418 765 €
Pédagogie et formation (prestations)	8 776 €	6732 €	8776 €	23 503 €
Etudes (prestations)	33 325 €	33 715 €	0 €	67 040 €
Travaux de génie écologique (prestations)	39 756 €	35 000 €	39 606 €	114 362 €
Coût indirect sur la rémunération	14 904 €	15 324 €	13 429 €	43 657 €
<b>Total</b>	<b>227 815 €</b>	<b>234 236 €</b>	<b>205 276 €</b>	<b>667 327 €</b>

Le **Plan d'actions territorial Trames naturelles** couvre le territoire de ses 4 EPCI membres et porte sur 6 ans, permettant ainsi une articulation cohérente avec les deux prochains programmes triennaux du Parc et les mandats municipaux 2020-2026. Il est structuré en 13 grandes fiches actions, elles-mêmes subdivisées en sous-fiches.

Au travers de cet appel à projet, le Parc se propose d'en porter certaines actions qui répondent à des enjeux sur le territoire classé, nourries des échanges avec les partenaires et des actions déjà engagées. Elles sont synthétisées ci-après :

**Fiche 1.** Sensibilisation à la Trame Verte et Bleue, et valorisation des pratiques vertueuses :

- Education à l'environnement et développement durable (public scolaire et maisons des jeunes)
- Formation des agents et élus des collectivités
- Formation du grand public
- Création de supports pédagogiques théoriques et pratiques (guides trames naturelles, marteloscope, ...)
- Formation de catégories socio-professionnelles (agriculteur, acteurs de l'éducation, ...)

**Fiche 2.** Mobilisation et valorisation des référentiels cartographiques :

- Travail sur les trames urbaines
- Pollution lumineuse

**Fiche 3.** Intégration des trames naturelles dans les documents de planification

**Fiche 4.** Gestion du patrimoine naturel des collectivités pour la préservation des trames naturelles, Mise en œuvre des actions trames des ABC

**Fiche 5.** Préservation et restauration des milieux aquatiques et humides :

- Poursuite des inventaires et caractérisation des mares
- Renforcement de la trame mares par la mise en œuvre d'action de génie écologique (création, réhabilitation, ...)

**Fiche 6.** Préservation et restauration de la trame boisée,

- Mise en œuvre du plan de paysage 2
- Réflexion sur le risque incendie

**Fiche 7.** Accompagnement de la profession agricoles dans la prise en compte des trames naturelles :

- Promotion de l'agroforesterie,
- Mise en place de plantations agroforestières

**Fiche 8.** Amélioration de la connaissance et la gestion des milieux spécifiques :

- Poursuite des inventaires et caractérisation arbres têtards
- Poursuite des inventaires et caractérisation des vergers
- Programme de plantation verger et pré-verger
- Poursuite des inventaires et caractérisation landes
- Renforcement de la trame lande par des actions de génie écologique
- Lien patrimoine biodiversité

**Fiche 9.** Réduction de la fragmentation liée aux réseaux viaires, transports d'énergie et espèces exotiques envahissantes :

- Poursuite des suivis pièges vidéo
- Partenariat scientifique avec l'INRAE et le CEREMA sur la fragmentation viaire
- Partenariat entre SNCF réseau et le Parc

**Fiche 10.** Identification de la trame noire et lien avec les documents d'urbanisme

**Fiche 13.** Coordination du plan d'action Trame Verte et Bleue

---

En conclusion, APRES AVOIR DELIBÉRÉ, le bureau approuve le plan de financement indiqué ci-dessus et proposé dans la réponse à l'Appel à projet 3.5.2 - « Soutien aux continuités écologiques et aux projets territoriaux en faveur de la biodiversité ».

Le Président du Syndicat mixte du Parc Naturel  
Régional du Golfe du Morbihan,



David LAPPARTIENT